

COMMUNE DE CAMPUAC**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2026**

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Vote : Pour 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

Date de la convocation : 05/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le 15 septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Mme Adeline VERNHES, Maire.

Présents : Adeline VERNHES, Angèle ORTIZ, Vanessa GROS, Jacques ABRIEUX, Nicolas CALMELS, Manon MARRAGOU, Marie NOLORGUES, Philippe PASTOR, Mathieu PRADALIER et Xavier THIROUX

Excusé : Guillaume DELBOUIS

Objet : Ressources humaines : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article 332-23-2° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au sein du service technique

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré par 10 voix pour,

Le Conseil Municipal DECIDE :

La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier pour une période de 6 mois allant du 1er octobre 2026 au 31 mars 2027.

Cet agent assurera des fonctions d'agent des interventions techniques en milieu rural (h/f) à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures par semaine.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents

Pour extrait conforme.

Mathieu PRADALIER,
Secrétaire de séance



**Le Maire
Adeline VERNHES**



Accusé de réception en préfecture
012-211200498-20260915-15092026_202635-DE
Reçu le 23/09/2026